



Véhicule vendu mais carte grise non changée

Par **timitipi1214**, le **03/11/2015** à **22:07**

bonsoir, rnvilà plus d'un an que mon ex conjoint a vendu mon véhicule (à mon nom) à un particulier, alors que j'étais absence au moment de la vente. néanmoins les documents de cession de véhicule ont été bien remplis et envoyé pour ma part en date du 29/11/2014. La préfecture dit ne pas avoir reçu les documents et m'informe qu'actuellement le véhicule est encore immatriculé à mon nom!!! j'ai conservé une copie du fameux certificat de cession, dois-je en faire parvenir une copie à la préfecture pour qu'il enregistre la cession? j'ai également reçu des amendes que j'ai contesté. En réponse le parquet de Rochefort m'a informé que les arguments de contestation de l'amende ne son par recevable et que je reste poursuivi car titulaire de la carte grise. De plus il m'informe que: "a la réception de l'ordonnance pénale, si vous souhaitez contester, vous pourrez contestez cette décision et dans ce cas, vous serez convoquée devant la juridiction de proximité (tribunal).rnS'il vous plait aidez moi à trouver une solution à mon problème je suis maman célibataire de deux jeunes enfants comment faire si je perds mon permis ou si je suis poursuivi en pénal à cause de la malhonnêteté des gens.rnrnMerci d'avance pour vos réponses